



## Édition spéciale

### Soyez un hébergement Approuvé Nouveau-Brunswick

Nous sommes heureux d'annoncer que votre établissement d'hébergement peut maintenant obtenir la désignation « Approuvé Nouveau Brunswick », comme l'explique *Votre guide pour l'inspection et l'approbation d'établissements d'hébergement*. Il est possible de consulter le guide et le barème des frais et d'obtenir un formulaire d'inscription à [www.gnb.ca/tourisme](http://www.gnb.ca/tourisme).

Pour faciliter la consultation de l'information, le guide est divisé en trois sections. La première présente les avantages d'être un établissement d'hébergement ou un terrain de camping « Approuvé Nouveau-Brunswick ».

La deuxième donne les critères d'évaluation du programme Établissements admissibles du Nouveau-Brunswick.

Dans la troisième section, vous trouverez de l'information sur la marche à suivre pour faire évaluer votre établissement d'après les normes Canada Select ou Camping Select.

Pour que votre établissement soit « Approuvé Nouveau-Brunswick » et profite des avantages de cette désignation, il doit être évalué d'après l'un de ces deux programmes. À noter que la date limite pour faire une demande est le 22 septembre 2008 pour assurer la présence de votre hébergement dans le Guide-vacances 2009.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur



Pour plus d'informations s.v.p. appeler le 1-888-817-5577.

le guide, le nouveau programme ou les incitatifs,  
veuillez appeler Steve Galianos au 1-888-817-5577.

©2008 Province du Nouveau-Brunswick